

**VILLE D'AUCHY-LES-MINES**
Département du Pas-de-Calais – 62138**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°139/2025**
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
MARCHE BLANCHE EN MÉMOIRE DE NATHAN DU DIMANCHE 04 MAI 2025

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1 L.2212-2 et L.2213-4,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement au sein de la Commune.

Considérant qu'en mémoire de Nathan

Une marche blanche aura lieu le Dimanche 04 mai 2025 de 14h00 à 17h30, rassemblement parking Lidl Avenue Frederik de Klerk.

Article 1 -

La circulation de tout véhicule sera strictement interdite le **dimanche 04 mai 2025 de 14h00 à 17h30 rue Pablo Neruda de l'avenue Frederik de Klerk à la rue du Marais**. Une déviation sera mise en place dans les rues adjacentes.

Article 2 –

Le cortège sera sécurisé à l'aide de véhicules munis de gyrophares. Présence prévue des services de la Police Nationale.

Article 3 -

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules circulant dans le périmètre, seront verbalisés et mis en fourrière.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE Benoît du Commissariat de Béthune
 - Le Responsable du Commissariat d'Auchy-les-Mines Monsieur DEGROOTE Mickael
- Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :
- Le Lieutenant Bruno URACZ du Centre de Secours de Haisnes
 - Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune
 - Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens
 - TADAO

Fait à Auchy-Les-Mines,
Le 28 avril 2025



Jean-Michel LEGRAND.

